



# ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

=====

**ADPEP 45**

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

**IME LE CHATEAU**

**2023**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1

IME LE CHATEAU  
94 rue Abbé Pasty  
45130 BAULE

RAPPORT D'ACTIVITE .....	3
I. Introduction.....	3
II. Présentation de l'association.....	3
III. Présentation de l'établissement.....	5
A. Le cadre réglementaire .....	5
B. L'Institut Médico Éducatif "Le Château" .....	6
C. Les missions .....	6
D. Les outils de la loi 2002-2.....	7
E. Fonctionnement interne de la structure .....	8
F. Faits marquants .....	9
IV. Actions développées au cours de l'année.....	10
A. Activité de l'année 2023.....	10
B. La structure et la transformation de l'offre.....	12
C. Projets développés au sein de la structure .....	21
D. Les partenariats .....	22
V. Les ressources humaines .....	24
A. Tableau des effectifs .....	24
B. La formation du personnel .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VI. Synthèse des perspectives .....	24
RAPPORT FINANCIER .....	26
I. Investissement.....	26
II. Fonctionnement.....	28

# RAPPORT D'ACTIVITE

## I. Introduction

L'année 2023 a été marquée par de nombreux mouvements au sein de l'équipe de Direction de l'IME de Baule. En effet cette année, la structure a vu cinq chefs de service différents et l'absence sur près de six mois de la directrice, absence toujours actuelle.

En 2023, l'IME de Baule a accueilli 87 jeunes. Nous avons admis 12 jeunes au sein de l'IME : 7 à la rentrée d'août et 5 jusqu'en décembre.

Tout au long de l'année 2023, nous avons finalisé le passage de 9 jeunes orientés vers l'IME PEP d'Orléans la Source

- 2 jeunes ont quitté d'établissement à la demande de la famille.
- 1 jeune a déménagé.

Depuis 2012, l'IME « Le Château » de Baule a vécu des changements organisationnels profonds. C'est à ce moment que nous avons commencé à nous ajuster face à la population plus jeune présente sur la liste d'attente. L'ouverture d'un premier groupe d'enfants plus jeunes (6-8 ans) a marqué la nouvelle direction prise par l'établissement.

Depuis 2021, des professionnels de l'IME proposent aux familles des rencontres entre parents sur un rythme d'un samedi matin par trimestre. Ce lieu est un espace d'échange, d'entraide entre les familles et, à la demande, des thèmes particuliers peuvent être abordés. Depuis l'année scolaire 2022/2023, nous avons 4 Unités d'Enseignant Externalisé et un temps de réunion avant chaque vacances scolaires avec tous nos partenaires concernés : communes et les établissements scolaires

## II. Présentation de l'association

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnu d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

#### Pôle Accompagnement Médico-social-éducatif et Apprentissage

- IME Baule
- IME Gien
- IME la Source
- ERF
- Service Relais

#### Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants/Adolescents

- CMPP
- CAMSP
- SESSAD DTP
- Antenne DV 41
- EMAS
- UEMA Biogny Sur Bionne
- UEMA Lorris
- UEEA Orléans
- PRH

#### Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

- MAS la Devinière
- MAS les Saulniers
- SAMSAH
- Dispositif l'Oréal
- SSIAD porteur :
  - ESMNE
  - PCPE
  - ASTUS
  - Communauté 360

#### Pôle Accompagnement Social et Professionnel

- Foyer Hébergement Gien
- ESAT Servi PEP
- SAVS Gien
- Foyer Hébergement Orléans
- SSO Gien
- SAVS Orléans
- FVJ Gien
- ESAT PEP Giennois
- Entreprise Adaptée
- DIDE
- SESSAD PRO

### III. Présentation de l'établissement

#### A. Le cadre réglementaire

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissement Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- ↪ Entité juridique : ADPEP du Loiret
- ↪ N° FINESS : 45 001 091 3
- ↪ Code statut juridique : 60 (association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)
- ↪ Entité Etablissement : Institut Médico Educatif
- ↪ N° FINESS : 45 000 041 9
- ↪ Date d'ouverture : 08/09/1972
- ↪ Clientèle : enfants et adolescents présentant une perturbation de l'efficiences intellectuelle avec ou sans troubles associés
- ↪ Capacité autorisée : 100 places dont des places TSA

- Arrêté du 17 mars 1994 (n°94-109) portant autorisation de l'IME de Baule au titre de l'annexe 24 (DRASS)

Bénéficiaires : garçons et filles de 6 à 20ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Capacité globale de 80 places :

- internat : 42
- hébergement de nuit en structures éclatées : 8
- semi-internat : 30

- Arrêté du 2 mars 1995 modifiant l'arrêté du 17 mars 1994 portant autorisation de l'IME de Baule au titre de l'annexe 24 (DRASS)

Les PEP sont autorisés à créer au sein de l'IME une unité pour accueillir des enfants autistes, psychotiques, présentant des troubles graves de la personnalité.

Bénéficiaires : garçons et filles de 12 à 20 ans présentant les troubles précités.

Capacité de l'unité : 5 places de semi-internat.

- Arrêté du 21 décembre 2016 portant autorisation d'extension de l'IME de Baule destinées à la mise en œuvre d'un dispositif innovant à destination des jeunes accueillis au titre de l'amendement Creton

La capacité totale de l'IME est portée à 100 places (80 places IME et 20 places pour le Service Relais).

Bénéficiaires : jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés

- Jeunes relevant de l'amendement Creton
- Adolescents qui ne trouvent plus leur place en établissements pour enfants
- Jeunes inscrits en service de suite des IME et pour lesquels se posent des questions relatives au parcours professionnels.

## B. L'Institut Médico Éducatif "Le Château"

L'Institut Médico Educatif « Le Château » est un établissement médico socio-éducatif qui accueille des enfants et adolescents présentant une perturbation de l'efficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

L'IME est situé dans le Loiret, au cœur d'un village de 2000 habitants, dans la commune de Baule. L'IME est situé dans un environnement calme et verdoyant, dans un château du XVIIIème siècle non loin de la Loire.

Les bâtiments qui abritent les groupes de vie ont été construits dans le parc du château avec une vue sur le val de la Loire.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, à l'emplacement des bâtiments administratifs de l'IME, se trouvait une sucrerie, propriété de Jean-Baptiste GEUFFRION-FLATTET. La partie habitation était située à gauche de la cour d'Honneur, tandis que les écuries occupaient l'emplacement de la salle de réunion. Le val était réservé à la culture de la betterave, nécessaire au fonctionnement de la sucrerie.

La fille du couple, Adélaïde GEUFFRION et son époux Hector GUERTON firent construire le château à la place de la sucrerie au début du 19<sup>ème</sup> siècle. Le couple eu deux enfants qui héritèrent du château.

Les héritiers n'ayant pas de descendance, le château fut vendu vers 1920, pour une somme dérisoire, à Henri MANUEL, photographe d'hommes politiques. Il quitta les lieux en 1939.

L'histoire du château pendant la seconde guerre mondiale est floue et ce n'est que dans les années 50 qu'il est acheté par l'ADPEP 45, pour en faire un centre de vacances.

Enfin, dans les années 70, un inspecteur de l'Education Nationale souhaite ouvrir des structures pour enfants dits inadaptés, au sein de l'éducation nationale. Mais, en face d'un refus, il sollicite les PEP 45. C'est ainsi qu'ouvre le 8 septembre 1972, l'Institut Médico Educatif « Le Château ».

## C. Les missions

Les objectifs et missions de l'établissement sont d'accueillir, accompagner, assurer l'éducation, assurer les soins, que requiert l'enfant, l'adolescent, le jeune majeur en situation de handicap dans la perspective de son accession à la citoyenneté de manière la plus autonome possible.

## D. Les outils de la loi 2002-2

De manière générale, l'établissement est en conformité avec la loi 2002/2. Un travail de formation participative sous forme de COPIL (Comité de Pilotage) une fois par mois est mené sur le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil..., et pour garantir la démarche qualité.

La contractualisation est effective dans l'établissement pour l'ensemble des usagers.

Le projet d'accompagnement personnalisé est au centre des prestations, c'est l'outil prioritaire de la prise en charge, il est la référence des professionnels. Il vise essentiellement à permettre aux enfants et adolescents de poursuivre harmonieusement leur évolution et de développer leurs capacités et leurs compétences. Le projet d'accompagnement personnalisé solidarise les professionnels autour d'objectifs partagés, élaborés à partir d'une lecture croisée des besoins et attentes de l'enfant ou adolescent.

Le travail avec les parents est central, le soutien de la relation parents-enfant est une priorité. L'association des parents à l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé est effective. L'établissement d'une relation de partenariat avec la famille autour du projet global concernant l'enfant, s'entreprind dès le processus d'accueil et d'admission.

Le projet d'établissement date de 2017. Il est à réécrire car des changements ont eu lieu à la suite du travail sur les risques psychosociaux.

Le conseil à la vie sociale fonctionne. Les dernières élections ont eu lieu en fin d'année 2023.

Le livret d'accueil a pour principal objectif « de garantir l'exercice effectif des droits mentionnés à l'article L. 311-3 ». Dans cette optique, la charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement de l'établissement sont joints au livret d'accueil. Il a été refait en 2021 sur la trame associative.

Le règlement de fonctionnement a été retravaillé en 2017.

La dernière évaluation interne a eu lieu en 2017. La prochaine évaluation est prévue en 2027. Nous sommes au travail pour la préparer.

L'IME est en constante adaptation face aux évolutions du public accueilli. En accompagnant des enfants qui ont des troubles psychiques majeurs, l'établissement est obligé d'adapter ses pratiques pour contenir le plus possible l'expression des angoisses des jeunes.

L'IME s'inscrit pleinement dans une dynamique de changement organisationnel en lien avec son environnement.

## E. Fonctionnement interne de la structure

L'IME est organisé en 6 groupes de vie et 1 service délégué aux jeunes adultes (le Service Relais).

Chaque jeune est accueilli en fonction de son âge et bénéficie de prestations adaptées à ses besoins spécifiques.

Le passage d'un groupe à l'autre se fait en fonction de l'évolution du jeune et des possibilités d'accueil en accord avec la famille.

Le projet de chaque groupe s'oriente autour de 3 axes : éducatif, thérapeutique et scolaire.

L'IME a une capacité d'accueil de 100 places mixtes, installé sur 3 sites :

- À *Baule*, en externat et internat séquentiel sous forme de séjours ponctuels, pour des jeunes âgés de 6 à 14 ans, voir 16 ans en fonction de leur situation, dont des jeunes ayant des TSA (Troubles du Spectre Autistique).

En fonction de l'âge auquel l'enfant est admis à l'IME, le projet de sortie se construit dès 12 ans pour les enfants arrivés très jeunes ; à partir de 14 ans pour une grande majorité.

- Au Service Relais à *St Jean le Blanc* en externat et internat (3 nuits maximum) et à *Gien* en externat, pour accueillir des jeunes majeurs à partir de 17 ans dont le projet nécessite un accompagnement particulier notamment pour leur orientation vers le secteur adulte.

L'ouverture de l'établissement est établie sur la base de 207 à 210 jours par an, du lundi au vendredi.

Horaires de fonctionnement :

Lundi au jeudi : 9h – 16h30 (fermé le mercredi après-midi pour les groupes 3, 4 et 6)

Vendredi : 9h – 13h30

A la fermeture de l'établissement (soir, week-end, vacances...) des astreintes téléphoniques sont assurées par les cadres de direction.

Les réunions permettent de croiser les informations et d'échanger et réfléchir autour de la prise en charge des jeunes accueillis, de la vie de l'établissement et de la vie associative :

- ↪ Le point info, réunion générale, CVS, ESS, ...
- ↪ Les réunions organisationnelles et les réunions cliniques sont organisées par groupe de vie, le matin avant l'arrivée des usagers et/ou le soir après les départs.
- ↪ Les réunions de services (direction, administration, services généraux, cuisine, maintenance) se font en journée.
- ↪ Les vendredis après-midi sont réservés aux réunions enseignants, paramédicaux, analyses de la pratique, réunions de projet des usagers, rendez-vous famille...

À la suite du diagnostic sur les RPS, nous avons commencé en 2022 un travail collectif afin de coconstruire, par un COPIL RPS, une nouvelle structuration de nos fonctionnements collectifs. Des évolutions ont eu lieu dans différents domaines :

- ✓ Les réunions générales : organisées en réunions plénières, 6 fois dans l'année, avant chaque fermeture pour congés et à la rentrée.
- ✓ Après un sondage fait auprès des professionnels et un travail fait en COPIL RPS, il a été décidé de limiter les réunions plénières à 3 fois dans l'année. Les autres rencontres se font en groupes de travail ou en tables rondes, après un point d'informations générales collectif.
- ✓ L'analyse de la pratique remplace les réunions d'élaboration. Des intervenants extérieurs sont présents une fois par mois pour rencontrer les professionnels de l'IME et parler de leur pratique.
- ✓ Les rotations : un système de rotation a été mis en place. Chaque année un éducateur change de groupe (le plus ancien sur le groupe fera la première rotation et ainsi de suite) et tous les 3 ans, ce sont les maîtresses de maison qui participent à la rotation.
- ✓ Une procédure de gestion des absences a été établie.
- ✓ Le service Relais se sépare progressivement de l'IME en vue de son rattachement au pôle adultes de l'association.

## F. Faits marquants

Le fait marquant de l'IME cette année est l'inspection de l'ARS qui a eu lieu au mois d'avril. Cette dernière a marqué les salariés et a permis de questionner des fonctionnements et des organisations. Les retours de cette inspection portent sur :

N°	LIBELLÉ	NATURE			JUSTIFICATIONS FORMELLES : lois et règlements, directives, recommandations professionnelles externes	ÉCHÉANCE
		RECOMMANDATION	PRESCRIPTION	INJONCTION		
<b>01</b>	<b>GOVERNANCE</b>					
011	• Etablir un projet d'établissement conforme à la réglementation		X		Article L. 311-8 du CASF	12 mois
012	• Formaliser une démarche qualité		X		Article L. 312-8 du CASF.	6 mois
013	• Mettre en place une organisation permettant de signaler aux autorités administratives et judiciaires tout EIG		X		Article R.331-8 du CASF	6 mois
014	• Réunir le Conseil de la vie sociale trois fois par an		X		Article D311-16 du CASF	12 mois
<b>02</b>	<b>FONCTIONS-SUPPORT</b>					
021	• Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques	X				
022	• Formaliser une politique de recrutement active de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de qualité de vie au travail.	X				
<b>03</b>	<b>PRISE EN CHARGE</b>					
031	• Mettre en œuvre un projet personnalisé pour chaque usager de la structure		X		Loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale	12 mois
032	• Formaliser un cadre et des outils adaptés de transmission et de partage d'informations entre les professionnels.	X				
033	• Formaliser en partenariat avec l'éducation nationale les missions des professionnels qui accompagnent les usagers.	X				

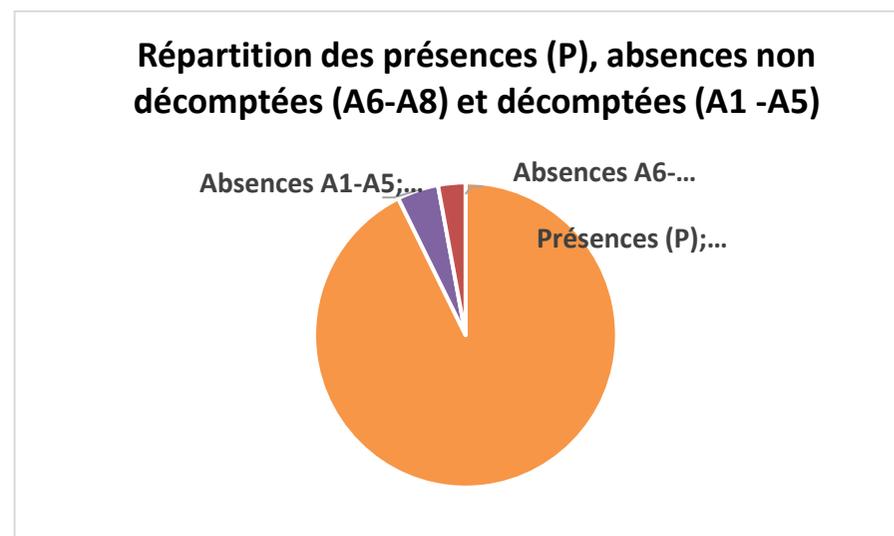
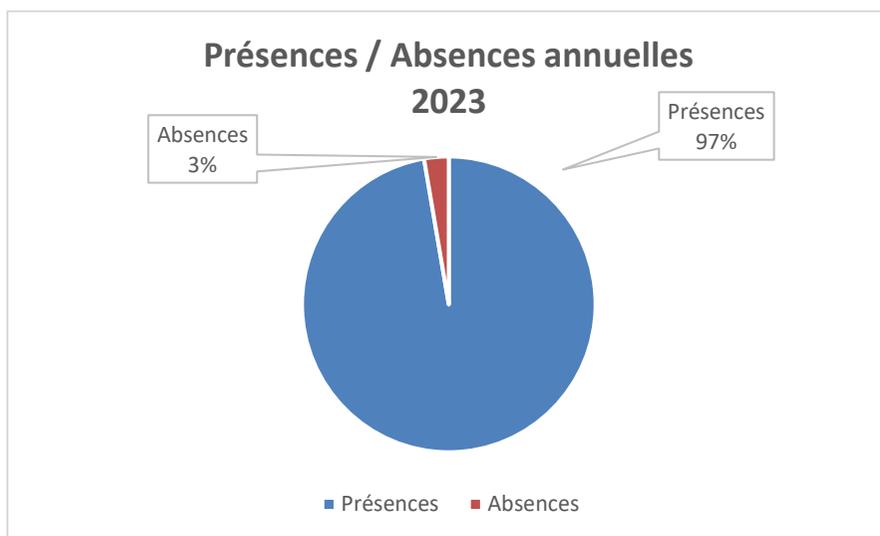
## IV. Actions développées au cours de l'année

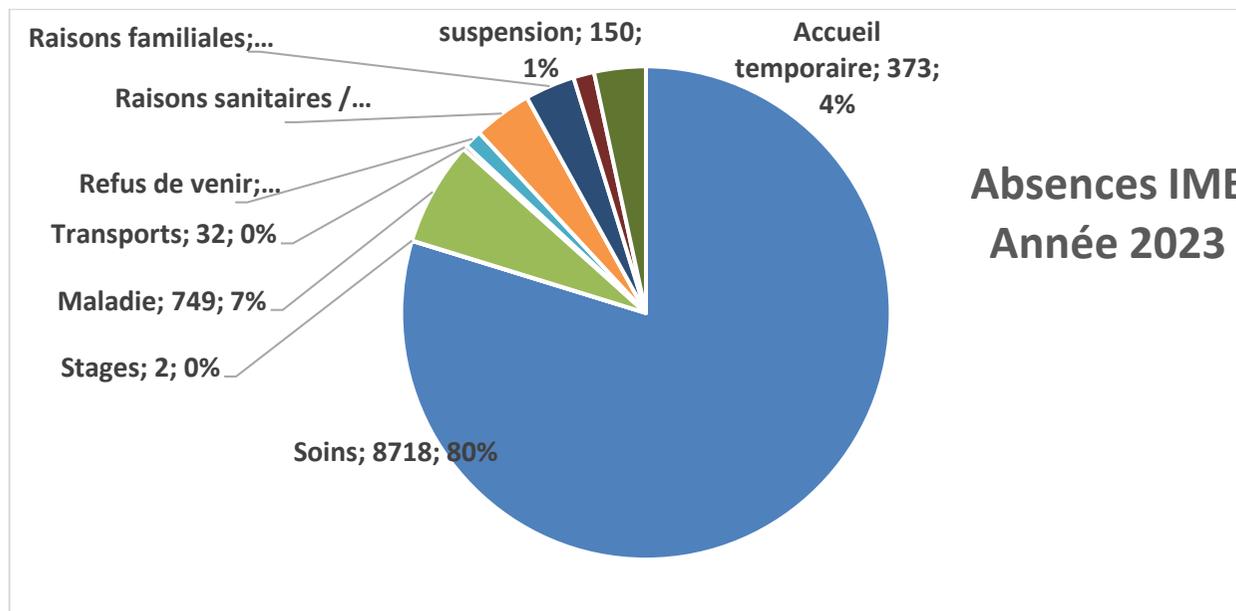
### A. Activité de l'année 2023

#### EFFECTIFS :

La majorité des absences reste les nécessités de soins. Par soins nous entendons maintenant l'accompagnement par un service ou une institution partenaire (CMP, CMPP, école, autre ESMS, temps partagé avec sa famille...). Viennent ensuite les absences pour maladies justifiées par un médecin, suivis des absences pour raisons familiales.

Nous notons une forte augmentation des accompagnements en Accueil Temporaire. L'IME accueille cette année 8 enfants ayant un besoin régulier de ce type de séjour.



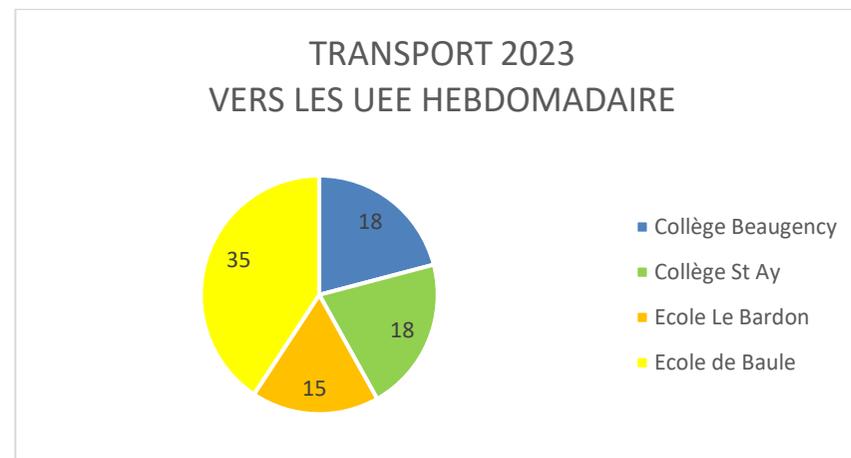
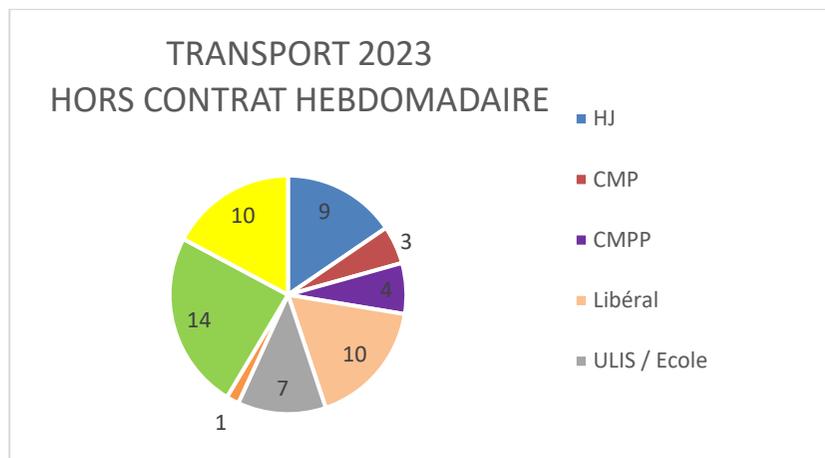


## TRANSPORTS

Afin de respecter les valeurs sociétales, nous nous sommes organisés dans une démarche inclusive en maintenant autant que possible les prises en charge dans les dispositifs de droits communs (scolaire, soins, loisirs et culture). De plus, afin de garantir l'école inclusive, les jeunes bénéficient de temps scolaires, périscolaire et de cantine dans les écoles ordinaires par le biais des Unités d'Enseignement Externalisé (4 UEE).

Beaucoup de jeunes accueillis bénéficient de structures de soins à l'extérieur liés aux besoins spécifiques importants de notre public (hôpitaux de jour, CMPP, CMP, libéraux...) ainsi que des temps partagés dans des dispositifs scolaires spécifiques en ULIS ou école ordinaire. Certains ont des demi-journées au domicile car leurs troubles ne leur permettent pas encore de supporter le collectif sur tous les jours de la semaine.

Donc en plus des transports du matin et du soir, nous avons des transports en journée souvent individuels hors courses collectives. Des véhicules supplémentaires ont également été rajoutés afin que les jeunes puissent être sur les UEE aux horaires d'ouvertures des écoles.

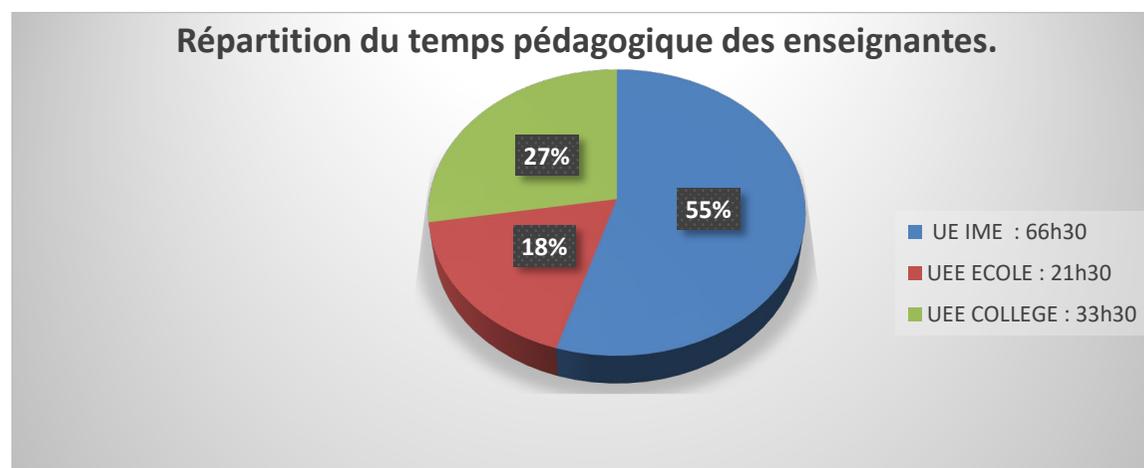


## B. La structure et la transformation de l'offre

L'équipe pédagogique est constituée de cinq enseignantes et d'une coordonnatrice pédagogique soit : 5 ETP d'enseignement + 0.5 ETP de coordination pédagogique.

Trois enseignantes sur les six sont titulaires de leur poste ce qui peut augurer un changement d'équipe l'année prochaine.

Comme l'année précédente, nous soulignons l'importance d'augmenter le temps de coordination pédagogique. Cette année l'enseignante en poste, brigade départementale, n'est sur l'institution que deux jours par semaine. Or, ce poste est un maillon indispensable aux démarches d'inclusions scolaires.



En début d'année scolaire 2022-2023, 2 UEE ont été ouvertes en élémentaire à l'école du Bardon et en secondaire, au collège Nelson Mandela à Saint Ay. Le bilan est très positif. Les équipes pédagogiques des deux établissements sont très investies dans notre démarche d'inclusion scolaire.

Axes de travail :

- Maintenir le bon fonctionnement des UEE et améliorer la prise en charge des jeunes en inclusion dans des classes ordinaires.
- Accentuer la communication avec tous les acteurs des équipes pédagogiques qui gravitent autour des jeunes.
- Continuer de développer les compétences des professionnels dans l'accompagnement de jeunes porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme. A ce sujet une formation est mise en place par l'IME les 23 et 24 juin 2024.

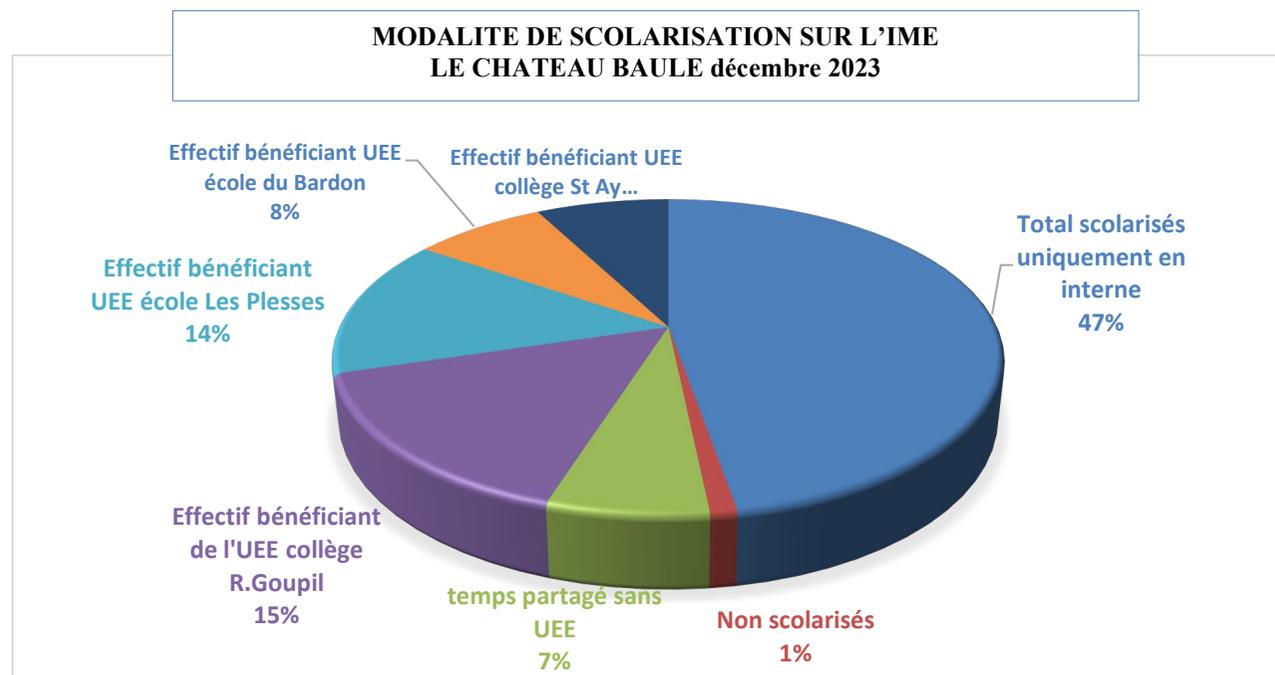
Le temps scolaire des jeunes de l'IME de Baule est reparti entre les classes internes à l'IME, les UEE et des temps scolaires partagés qui peuvent être en dispositif ULIS ou en classe ordinaire. Nous comptons à ce sujet 5 élèves en dispositif ULIS école et collège sur des temps allant de 6h00 à 19h30 ainsi qu'une élève en inclusion 13h30 dans sa classe ordinaire. Dans la mesure du possible nous souhaitons maintenir des temps de scolarisation dans les milieux ordinaires des jeunes. Cependant il nous semble nécessaire de mettre en avant le fait que ce maintien en milieu ordinaire doit se faire dans les meilleures conditions, pour le jeune, pour l'enseignante et le reste de la classe.

Nous avons maintenu notre « réunion inclusion » scolaire avec tous nos partenaires concernés, les communes et les établissements scolaires. Ce moment d'échange permet d'intensifier nos relations avec nos partenaires, de penser ensemble dans une démarche d'acculturation progressive. (Cf. photographie des UEE en décembre 2023).

## 1. Modalités de scolarisation sur l'année 2023

L'effectif comptabilisé est de 87 jeunes sur l'année 2023. Cela prend en compte l'ensemble des jeunes ayant eu une prise en charge sur l'année civile (entrants sortants).

En 2023, ce sont 65 jeunes, soit 75 % qui ont bénéficié de temps en UEE, soit +4% par rapport à 2022 soit + 6 jeunes.



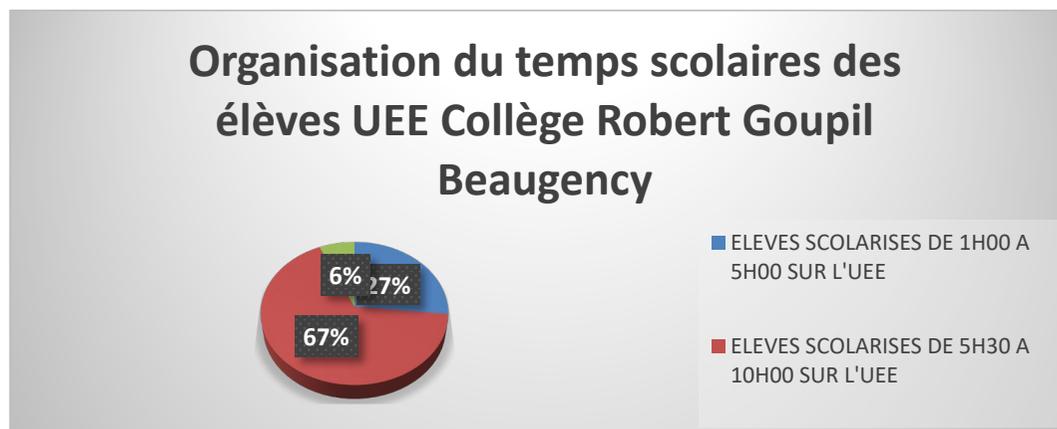
## 2. Organisation des temps scolaires en UEE par groupes\*

La répartition des temps d'enseignement est pensée en équipe éducative et pédagogique afin de s'adapter de la manière la plus probante possible aux besoins de chaque élève. Les critères de vigilance pris en considération sont : favoriser les repères pour les élèves ainsi que les autres professionnels, organiser les temps d'enseignement en prenant en compte les besoins de chacun (modalité, durée des séances, taille du groupe, ...).

\*sans prendre en compte le temps des repas. A partir de septembre 2023.

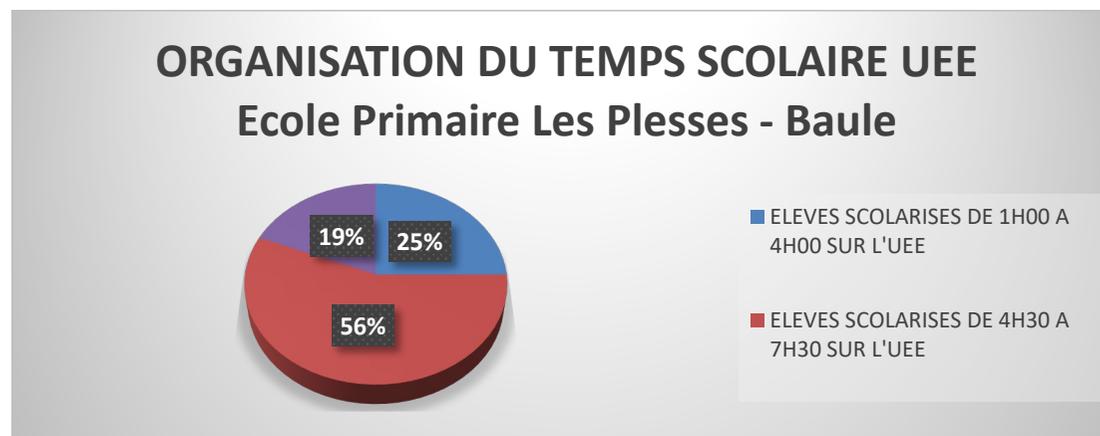
#### a. GROUPE 1 : Unité d'Enseignement Externalisée au collège Robert Goupil de Beaugency

Le groupe 1 scolarise 18 jeunes de 12 à 15 ans avec 6 ½ journées de scolarisation en UEE au collège Robert Goupil de Beaugency et 2 ½ journées en interne sur l'IME de Baule. A cela s'ajoute 3h00 de prise de repas au self du collège.



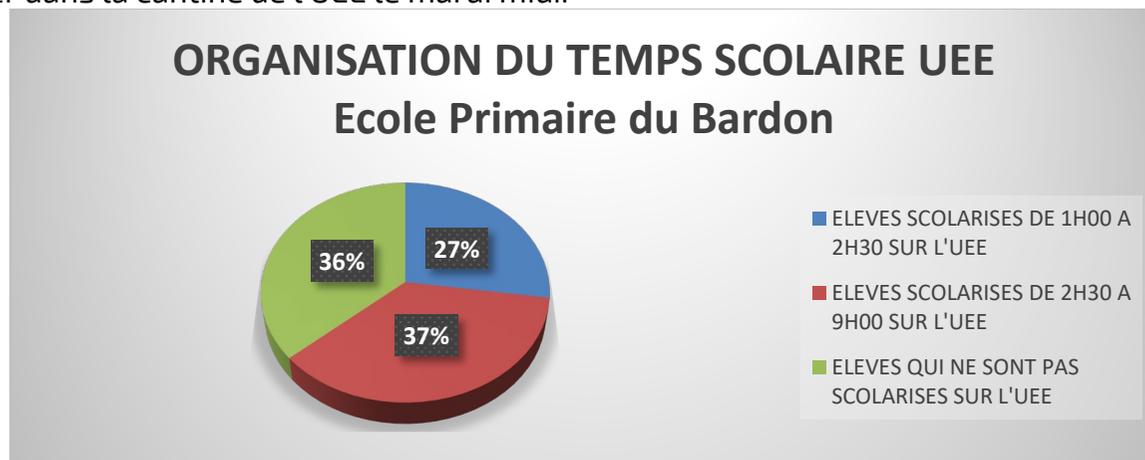
#### b. GROUPE 4 : Unité d'Enseignement Externalisée à l'école élémentaire Les Plesses de Baule

Le groupe 4 scolarise 15 jeunes de 9 à 14 ans sur l'UEE Ecole des Plesses à Baule pour 4 ½ journées et en interne sur l'IME de Baule pour 4 ½ journées également. Les jeunes peuvent être accueillis les repas à la cantine de l'école.



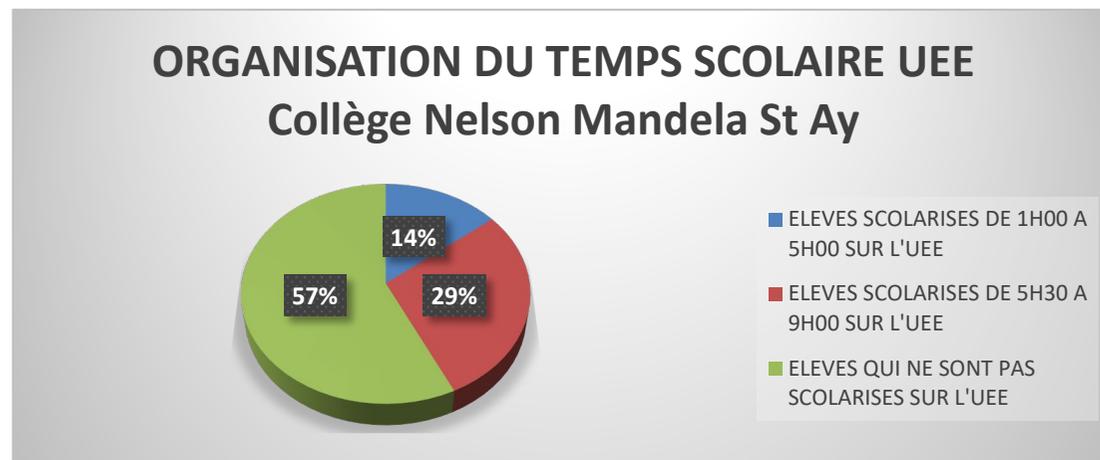
### c. Groupe 3 : Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire du Bardon

Le groupe 3 scolarise 15 jeunes de 13 à 9 ans à raison de 3 ½ journées sur l'UEE et 5 ½ journée sur la classe de l'IME de Baule. Les jeunes ont la possibilité de manger dans la cantine de l'UEE le mardi midi.



### d. Groupe 5 : Unité d'Enseignement Externalisée au collège Nelson MANDELA à Saint-Ay

Le groupe 5 scolarise 17 jeunes de 15 à 11 ans à raison de 3 demi-journées sur l'UEE et 5 ½ journées sur la classe de l'IME



### 3. Comparatif et évolution de la prise en charge hebdomadaire des élèves sur les temps scolaires en UEE

	UEE Collège Robert Goupil		UEE École Les Plesses		UEE Collège Nelson Mandela		UEE École du Bardon	
	Janvier 2023	Décembre 2023	Janvier 2023	Décembre 2023	Janvier 2023	Décembre 2023	Janvier 2023	Décembre 2023
<b>Nombre d'élèves sur le groupe.</b>	18	18	12	15	16	17	12	15
<b>Nombre d'élèves bénéficiant de l'UEE.</b>	14	14	11	13	14	8	9	7
<b>Nombre de demi-journées en UEE</b>	4	6	7	4	4	3	2	3
<b>Nombre de repas sur UEE</b>	3	3	3	1	0	1	0	1
<b>Nombre d'élèves inclus en classe ordinaire</b>	10	12	6	10	0	6	0	0
<b>Encadrement</b>	1 enseignante 4 éducateurs en alternance	1 enseignante 4 éducateurs en alternance	1 enseignante 4 éducateurs	1 enseignante 4 éducateurs en alternance	1 enseignante 3 éducatrices en alternance	1 enseignante 4 éducateurs en alternance	1 enseignante 2 éducatrices en alternance	1 enseignante 3 éducateurs en alternance

### 4. Photographie des UEE en décembre 2023

#### La place de l'inclusion :

Au sein de l'IME l'un des axes de développement principal réside dans la dimension inclusive de la scolarité des élèves que cela soit dans les UEE, en classes de milieux ordinaires qui accueillent les UEE ou dans les écoles de rattachement des jeunes. Nous pensons qu'il est crucial de proposer un maintien dans l'établissement de secteur comme point de départ pour la mise en place des projets personnels de scolarisation de chacun. Cependant force est de constater que cette inclusion en école ordinaire est souvent difficile à mettre en place sans mettre à mal les équipes pédagogiques, les autres élèves mais également le jeune lui-même. Nous avons pour objectif de continuer de promouvoir cette inclusion tout en privilégiant le bien-être de tous.

### → UEE\* collège Robert Goupil de Beaugency

Le collège de Beaugency met à disposition deux pièces pour les jeunes : une classe et le foyer.

#### - Inclusions et projets :

La mise en place des inclusions est freinée cette année à cause des effectifs élevés en 6ème.

- Il y a des inclusions en musique et en technologie.
  - En anglais, des cours sont donnés par l'enseignante dans le dispositif ULIS du collège qui accueille pour l'occasion certains jeunes de l'IME. Cela a été mis en place dès le mois d'octobre 2023 et les retours sont pour le moment très positifs.
  - Depuis mai 2023 le groupe est affilié à l'UNSS. Des activités multiples ont été proposées du type ultimate, laser run ... Ces activités sont partagées avec les collégiens (sur la base du volontariat) et les jeunes du dispositif ULIS. Il est évoqué un désir de partager ce dispositif à St Ay qui peut aussi en bénéficier. A ce sujet a été organisée l'année dernière une rencontre « sport partagé » sur le collège de Saint Ay qui a accueilli des jeunes de cinq collèges.
  - Un ordinateur portable et un fixe sont prêtés par le collège.
  - La rentrée des classes s'est faite en même temps que les 6ème.
  - Les jeunes de l'IME ont participé à la photo de classe.
- #### - Propositions et pistes d'amélioration :
- Faire visiter le collège aux familles
  - Travailler sur une temporalité commune car les emplois du temps ne sont pas fixés au même moment au collège et à l'IME.
  - Revoir le montant des repas fixé à l'enseignante et aux éducateurs qui sont considérés comme « visiteurs ».
  - Faire un point plus régulier, faire plus de lien avec les différents acteurs qui gravitent autour des jeunes (direction, AED, professeurs, éducateurs).
  - Proposer un accès à Pronote pour les enseignants et les jeunes de l'IME.
  - Changer certains horaires au niveau du collège pour que les jeunes soient inclus sur des actions comme « Action petit déjeuner ».

### → UEE école élémentaire des Plesses de Baule

Une salle éducative et une salle de classe sont mises à disposition.  
Les horaires de l'école et de l'IME concordent ce qui facilite les inclusions.

La situation géographique est également propice au bon déroulement des inclusions.

### Les inclusions mise en place : (10 jeunes sur 13 sont en inclusion)

- Lecture en CP
- Arts visuels avec les CE1
- Musique avec une intervenante en CE2 et CM1
- EPS en CM2 avec Madame Gharbi éducatrice sportive.
- Également une participation aux TAP + 1 repas à la cantine/semaine.

### Projets en cours :

- La journée de l'arbre
- Sortie à la bibliothèque
- Les Lectures impromptues

### → UEE collège de St Ay

Une UEE ouverte en septembre 2022. Madame Cathelin note la forte implication des enseignants et de Madame Cadier, principale du collège. En effet les enseignants mettent en place beaucoup de différenciations pédagogiques pour accueillir les jeunes dans les meilleures conditions. De son côté Madame Cadier propose régulièrement des projets pour inclure au mieux les jeunes de l'IME.

### Intégration et projets :

- 3 jeunes sont inclus en musique et 2 jeunes en EPS
- 1 jeune récupère les cours d'Histoire pour les travailler dans le dispositif IME au collège.
- Participation aux sorties « Collège et cinéma » (3 fois dans l'année au cinéma des Carmes avec les enseignants de français)
- Elaboration en cours, de panneaux d'affichage avec le personnel du CDI pour que les jeunes puissent présenter l'IME.
- Création de la carte de vœux que Mme Cadier pourra envoyer à tous ses contacts.
- Décoration des locaux pour Noël
- Sport partagé avec l'UNSS qui sera mis en place l'année prochaine à raison d'une fois par semaine.

### Propositions et pistes d'amélioration :

- Les temps de communication sont complexes car il y a seulement 10 minutes de récréation et ce n'est pas suffisant pour communiquer avec tous les enseignants.
- Un accès à Pronote pour les jeunes
- Afin que les jeunes puissent assister sereinement aux projections dans le cadre de Collège et cinéma il faudrait qu'ils puissent prendre le car mais cela ne correspond pas aux horaires des taxis.

### → UEE Ecole primaire du Bardon

Une UEE ouverte en 2022. Les jeunes de l'IME semblent très bien vivre leur inclusion dans cette école d'autant plus que la plupart d'entre eux étaient présents l'année dernière. Les jeunes sont de plus en plus à l'aise et indépendants. Par rapport à l'année dernière un repas à la cantine a été ajouté à leur emploi du temps ainsi qu'une matinée supplémentaire.

Madame Chasles exprime qu'elle ressent une réelle volonté de l'équipe enseignante de mener à bien ce projet d'inclusion des jeunes de l'IME dans l'établissement.

Pour le moment, il n'y a pas encore d'inclusion à proprement parler mais plutôt des projets.

### Projets mis en place :

- Motricité avec les GS et CP le mardi.
- 10 séances de piscine seront proposées l'année prochaine.
- Organisation du petit déjeuner pour les enfants de maternelle à l'occasion de La Semaine du Goût
- Spectacle de marionnettes avec les élèves de C2 et C3.
- Ecole et cinéma avec les cycles 2. Pas possible d'y aller en car non plus à cause des plannings des UEE.
- « Rencontres chantantes » dans le but de faire une représentation mais l'intervenante musique vient lors de moments où les jeunes ne sont pas sur l'école.
- Val de lire, un auteur vient en classe en C2
- Réalisation d'un kakémono
- Préparation d'ateliers de décorations de Noël

### Propositions et pistes d'amélioration :

- Difficile de communiquer avec les enseignants car les emplois du temps de chacun ne permettent pas un réel temps d'échange. C'est la raison pour laquelle Madame Chasles participe, en plus de son temps de travail, et en fonction des besoins, aux réunions d'équipe qui ont lieu le lundi soir.
- Augmenter les temps de présence des jeunes à l'école du Bardon l'année prochaine.

## C. Projets développés au sein de la structure

L'IME a travaillé en 2023 en groupe de travail sur un projet prestataire en lien avec les nomenclatures SERAFIN-PH, permettant de disposer d'un langage commun à tous les acteurs afin d'identifier les besoins des personnes en situation de handicap et les prestations pour y répondre :

- Prestation en matière d'autonomie
  - Accompagner les inclusions périscolaires
  - Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne (le vivre ensemble : nuitée, séjours de découverte)
  - Accompagnement pour la communication et la relation avec autrui
  - Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité
- Prestation pour la participation sociale
  - Accompagnement à l'expression du projet personnalisé
  - Accompagnement à l'exercice des droits et libertés
  - Accompagnement pour mener sa vie d'élève
  - Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle
  - Accompagnement de la vie de famille, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle (groupe des parents co animé par l'assistante sociale, une psychologue et des éducateurs)
  - Accompagnement pour participer à la vie sociale
  - Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage
  - Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs
  - Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
  - Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes
- Prestation de soin
  - Soins médicaux à viser préventive, curative et palliative (rassurer par des gestes et des mots, évaluation des besoins médicaux, soins médicaux ponctuels, renouvellement des prescriptions...)
  - Soins techniques et de surveillance infirmiers (hygiène, sécurité, gestion des émotions, troubles alimentaires...)
  - Prestation des psychologues (soutenir la parentalité, accompagner les jeunes concernant leurs troubles, assurer la sécurité psychique)
  - Prestation des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion (habillage, hygiène, alimentation, motricité, assurer la sécurité physique...)
- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

## D. Les partenariats

Afin de répondre pleinement aux besoins de chaque jeune, l'IME met en œuvre des démarches partenariales.

### Domaine scolaire

- Education nationale : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- UEE Ecole Les Plesses à Baule
- UEE Ecole du Bardon
- UEE Collège de Beaugency
- UEE Collège de Saint Ay

### Domaine du soin

- Intersecteur de pédopsychiatrie :
  - Centre Médico Psychologique (CMP)
  - Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)
  - Hôpital de jour (HJ)
  - Dispositif pour adolescents
- Intersecteur de psychiatrie adulte
  - Centre Hospitalier spécialisé (CHS)
  - Intervenants en libéral
  - Etablissement hospitalier privé

### Domaine social

- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Services d'action de la Maison du département (MDD)
- Services judiciaires
- Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)
- Services d'Accompagnement Educatif à la Parentalité (SAEP)

### Domaine médico-social

- Etablissements spécialisés : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP), Institut Médico Educatif (IME), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyers, ...

### Domaine environnemental

- Mairie de Baule
- Gendarmerie de Beaugency, Meung sur Loire et Cléry
- Conseil Général, Conseil Régional
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) /Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Agence régionale de santé (ARS)

### Domaine sportif

- Clubs locaux
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)
- Sport adapté

### Domaine de droit commun

- Médiathèque, piscine, salon du livre...

### Domaine éducatif

- Cirque
- Association IACA
- Périscolaire de la mairie de Baule

### Domaine professionnel

- Castorama
- Logis Alliance
- Leclerc
- Bouchons d'amour
- ESAT Château d'Auvilliers

### Secteurs d'orientation

- Entreprises et collectivités locales
- Entreprises Adaptées et les Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Foyers de Vie (FV)
- Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)
- Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

## V. Les ressources humaines

### A. Tableau des effectifs

TYPOLOGIE	POSTES BUDGETES	POSTES POURVUS
Directeur	1	1
Chef de service	3	3
Service Administratif	3	2.65
Service paramédical	4	3.75
Service médical	0.55	0.15
Services généraux	13.85	12.70
Service éducatif	28.80	21.43
<i>Éducation nationale</i>	<i>5.50</i>	<i>5.50</i>

## VI. Synthèse des perspectives

L'IME de Baule arrive à une étape charnière de son histoire, il va devoir répondre aux enjeux suivants :

- ↪ Prendre un virage inclusif en proximité du lieu de vie de l'enfant
- ↪ Repenser son processus d'admission en incluant cette donnée
- ↪ Poursuivre l'accueil des jeunes au-delà de 14 ans
- ↪ Poursuivre la formation de l'équipe pour permettre un meilleur accueil des enfants et des jeunes porteurs de TSA et de pathologies plus complexes
- ↪ Entamer la démarche de mise aux normes des outils de la loi 2002-2 et notamment du projet d'établissement
- ↪ Déployer le logiciel dossier unique OGIRYS
- ↪ Mise en place de l'accord sur le temps de travail
- ↪ Stabilisation des équipes de direction, administratives et éducatives

Pour répondre à ses enjeux, les moyens humains et matériels vont devoir s'adapter. Les équipes ont bien intégré le défi et les enjeux de la transformation de l'offre de service. Proactive, elles n'ont de cesse d'adapter leurs pratiques. Le présent rapport a montré les actions déjà réalisées dans ce sens qui devront se poursuivre en 2024.

L'engagement de tous les professionnels de l'établissement a été une nouvelle fois le facteur majeur dans la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité.